



Pee - beneficiaire en cas de desces du titulaire

Par **nathdus60**, le **06/11/2008** à **10:10**

Bonjour

Je possede un PEE , je suis marié et ai un enfant d'un premier lit.

J'ai designé mon epouse comme beneficiaire en cas de decès
ma question :

comment se passe reellement le partage de la somme du PEE ?

merci de votre reponse , je precise que la direction ne mon entreprise n'a pas su repondre a
ma question!!!

merci a vous
bien cordialement
maxime